

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/03/3.3

SEANCE DU 9 MARS 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE 9 MARS à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTE	ABSENT
33	32	1	0

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Christine DEL NERO, Michel THUILIER, Nicole BERNARDINI, Dominique RIGHI, Laetitia QUILICI, Michel OLLAGNIER, Carine GINZAC, Didier MARTINA-FIESCHI, Delphine GROSSO, Guy PHILIPPEAUX, Brigitte CREVET, Nadine ALESSI, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Florence GARRONE, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Philippe CASTILLO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN, Patrick JOLI, Julien ROCCHIA, Ombeline LOMPRES, Benoît ADET, Anaïs HATRET, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO, Catherine MAGADDINO

REPRESENTE :

Stanislas ROQUEBERT représenté par M. le Maire

ABSENT :

Secrétaire de séance : Anaïs HATRET

<u>VOTE :</u>		
<u>UNANIMITE :</u> OUI	<u>POUR :</u>	<u>CONTRE :</u>
<u>ABSTENTION(S) :</u>	<u>BLANC(S) et NUL(S) :</u>	

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2026

Madame Christine DEL NERO, 1^{ère} adjointe au Maire déléguée aux Finances rappelle à l'assemblée que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire précédent l'examen du budget primitif.

Madame DEL NERO précise qu'un rapport fixe les orientations budgétaires de l'exercice et se veut fondateur de la formalisation des ambitions et du projet, portés par l'équipe municipale. Ces orientations constituent une parfaite introduction à la présentation du prochain budget primitif de la Ville qui sera approuvé avant le 30 avril 2026.

L'ASSEMBLEE,

VU l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,



CONSIDERANT la présentation des orientations budgétaires réalisée en commission des finances réunie ce 2 mars 2026,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2026 sur la base du rapport des orientations budgétaires ci-annexé.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



Le ou la secrétaire
de séance



DEPARTEMENT DU VAR



LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

RAPPORT



SOMMAIRE

RAPPEL REGLEMENTAIRE & INTRODUCTION

I – LES ELEMENTS DE CONTEXTE POUR 2026

- A- Situation macro-économique
- B- Contexte National – la loi de Finances pour 2026

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2025

- A- Principaux indicateurs d'analyse
- B- La dette
- C- Les ressources humaines

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

- A- La section de fonctionnement
- B- La section d'investissement

IV – BUDGET DES CAVEAUX

GLOSSAIRE



RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour les communes de + de 3 500 habitants. Pour l'exercice 2026, le conseil municipal doit tenir son DOB dans un délai de 10 semaines avant l'examen du Budget Primitif (au lieu de 8 semaines), la date limite du vote du Budget Primitif étant arrêtée au 30.04.2026.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire devant donner lieu à débat sera présenté ce 02.03.2026 en Commission des Finances et mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 09.03.2026.

Le débat permet à l'assemblée délibérante :

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune. Il permet notamment aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.
- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui constituent les bases du Budget Primitif à proposer.

Le Débat d'Orientation budgétaire fait ainsi l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport. Il s'agit d'une délibération de droit commun qui doit indiquer le vote, être publiée et transmise au représentant de l'Etat dans le département.

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2026, le rapport d'orientation budgétaire doit être apprécié comme un document essentiel de compréhension de la situation budgétaire et financière de la commune, le tout dans un contexte national et international qu'il convient de considérer.

Ce rapport, comme il est d'usage, se structure autour des thèmes suivants :

- Le contexte socio-économique avec une approche des tendances mondiales, européennes et françaises qui influencent l'environnement local
- Le projet de loi de finances pour 2026 avec une tentative de mesure des impacts des décisions gouvernementales sur le budget des communes
- La situation financière de la commune pour 2025 en pleine réalisation du GPU la Noria. Il s'agit d'une photographie de la situation
- Les orientations budgétaires telles qu'elles peuvent être déclinées portant sur les projets structurants envisagés d'une part et un projet de fonctionnement des services d'autre part

Il s'agit pour la commune de poser les bases pour satisfaire 2 objectifs :

- La mise en œuvre d'une offre de service public de qualité et diversifiée
- Avec la réalisation d'équipements structurants appréciés comme nécessaire à la collectivité.

En résumé, il s'agit d'investir en optimisant nos services opérationnels tout en maintenant une bonne santé financière de la commune fondée sur l'épargne, l'endettement et la fiscalité.

I – LES ELEMENTS DE CONTEXTE POUR 2026

A- Situation macro-économique

Avec un taux de 2,8 % en 2026, la croissance mondiale semble résister aux multiples chocs dont les droits de douane américains ou les conflits armés. La zone Euro serait en croissance de 1,4 %, la Chine 5 % et les Etats-Unis 1,8 %.

En Europe, la résistance de la croissance tient à l'anticipation des droits de douane américains comme à une forte hausse des exportations européennes vers les Etats-Unis. L'inflation serait à la baisse du fait de l'appréciation de l'euro et de la baisse du prix de l'énergie.

En France, avec une croissance estimée à 0,9 % à 1 % en 2026, ce taux reste affecté par l'incertitude politique malgré une inflation contenue.

Des indicateurs nationaux restent préoccupants avec un déficit public qui continue à s'aggraver (déficit de 5,8 % du PIB en 2024) et une dette publique à 117,4 % du PIB au 3^{ème} trimestre 2025.

B- Contexte National - la loi de Finances pour 2026

Les principales mesures au terme de longs débats relatifs aux collectivités territoriales dans un contexte global de baisse des dépenses publiques ont été corrigées sous l'action du Sénat.

- Le dispositif DILICO

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) est maintenu en 2^{ème} année à hauteur de 740 M € contre 2 milliards initialement avec 140 M € demandés aux départements et 250 aux EPCI (les communes ne sont pas sollicitées en 2026).

- La TVA

Le projet de minoration du FCTVA qui devait être affecté d'une baisse est supprimé. Son taux est maintenu avec le maintien dans l'assiette éligible de certaines dépenses de fonctionnement.

- Le Fonds Vert

Ce soutien financier à l'investissement baissera de 16 % contre 23 % initialement prévus (baisse de 1,91Md€).

- Les dotations de l'Etat

- la DGF reste stable avec une enveloppe de 27,4 Md€
- la Dotation de Solidarité Urbaine est en hausse de 140 M, la ville n'étant plus concernée depuis de nombreux exercices
- le projet de fusion de la DETR et de la DSIL en un Fonds d'Investissement Territorial est supprimé. Notre commune reste aujourd'hui éligible à la seule DSIL.



- La fiscalité locale

Les bases de fiscalité locale vont être réévaluées en 2026 de 0,8 %. Cette hausse nominale viendra s'ajouter à la hausse physique des bases pour la ville (sans variation ou hausse des taux).

II – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2025

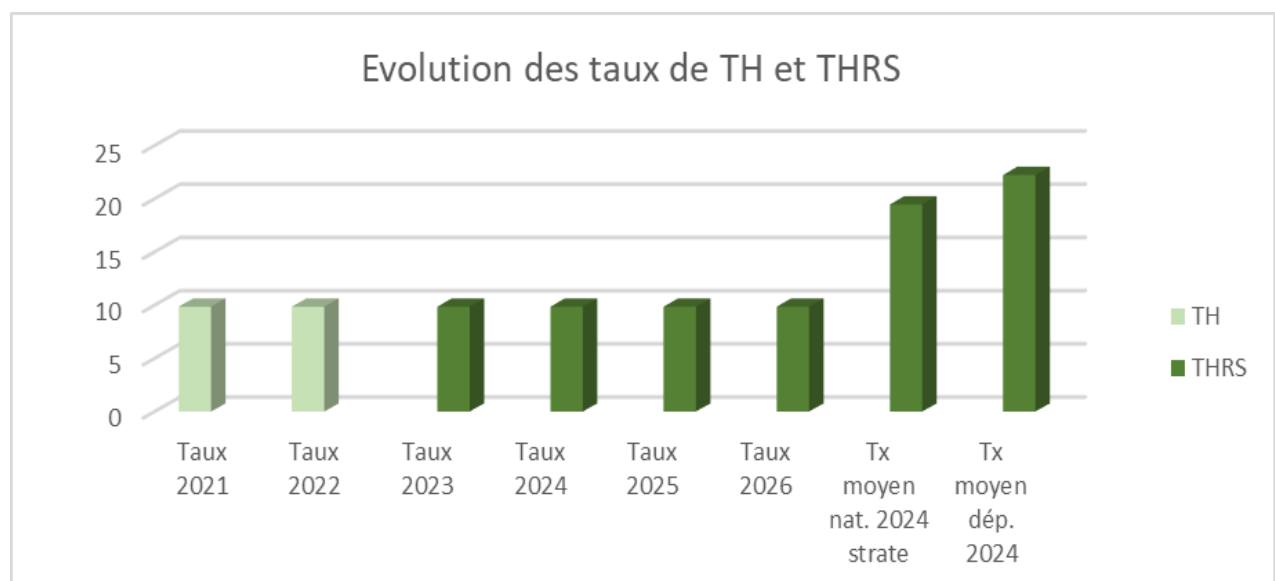
A- Les principaux indicateurs d'analyse

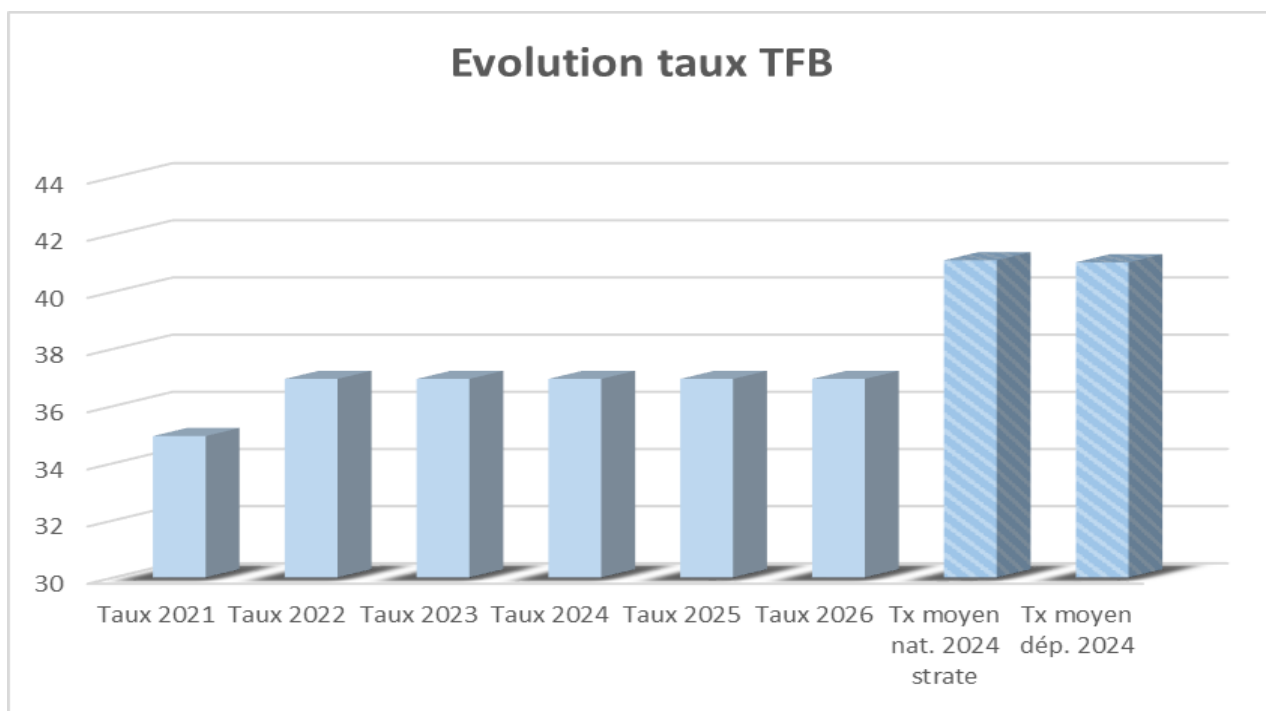
- La Fiscalité

Simple constat de la politique communale en matière de fiscalité, la volonté reste ici affichée de stabiliser les taux communaux sur des bases inférieures aux moyennes nationales et départementales.

La commune au terme de la réforme sur la TH et le foncier bâti, a souhaité stabiliser ses taux de fiscalité et ne prévoit pas de hausse des taux en 2026.

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026	Tx THRS moyen nat. 2024 Strate	Tx THRS moyen dép. 2024
TH	9,86	9,86						
THRS			9,86	9,86	9,86	9,86	19,47	22,24
TFB	34,95	36,95	36,95	36,95	36,95	36,95	41,10	41,03





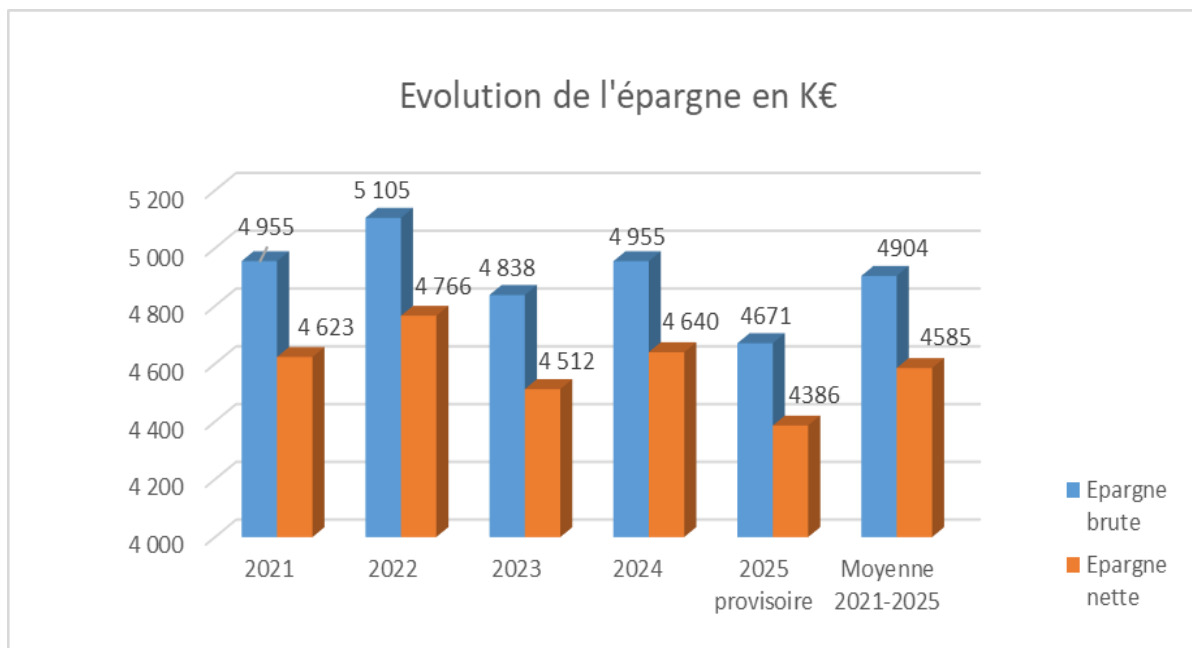
Pour 2026, comme pour les années précédentes la variation du produit fiscal est notamment celui de la taxe foncière sur le bâti évoluera favorablement à partir de 2 critères :

- La hausse nominale des bases de 0,8 % en 2026
- La hausse physique des bases (nombre de propriétés assujetties à la taxe foncière)
- L'épargne

Il convient de rappeler que l'épargne constitue la « matière première » pour la réalisation d'un programme d'investissement nécessaire et ambitieux. Il s'agit de la capacité de la ville à réaliser un excédent sur sa section de fonctionnement permettant de dégager une capacité optimale d'autofinancement.

En K€	2021	2022	2023	2024	2025 provisoire	Moyenne 2021-2025
Epargne brute	4 955	5 105	4 838	4 955	4 671	4 904
Epargne nette	4 623	4 766	4 512	4 640	4 386	4 585

Epargne nette : épargne brute – remboursement capital et intérêts de la dette



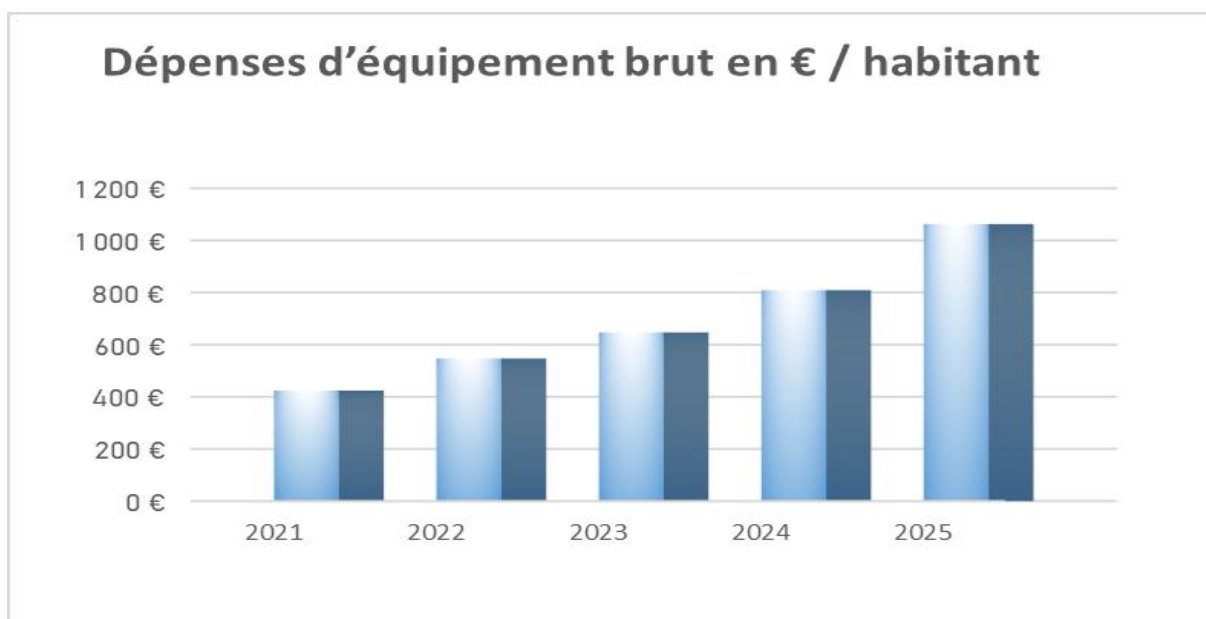
L'ambitieux programme d'investissement réalisé en 2025 qui se poursuit en 2026 n'a pas affecté notre capacité à réaliser une épargne nette qui reste supérieure à 4 500 K€ en moyenne.

- Sur les dépenses d'équipement brut

Au regard du projet de la Noria porté sur le mandat, les dépenses d'équipement brut ont été supérieures à 60 M €. Ces travaux se sont appuyés sur des financements habituels : l'épargne et les subventions, dotations & cessions diverses.

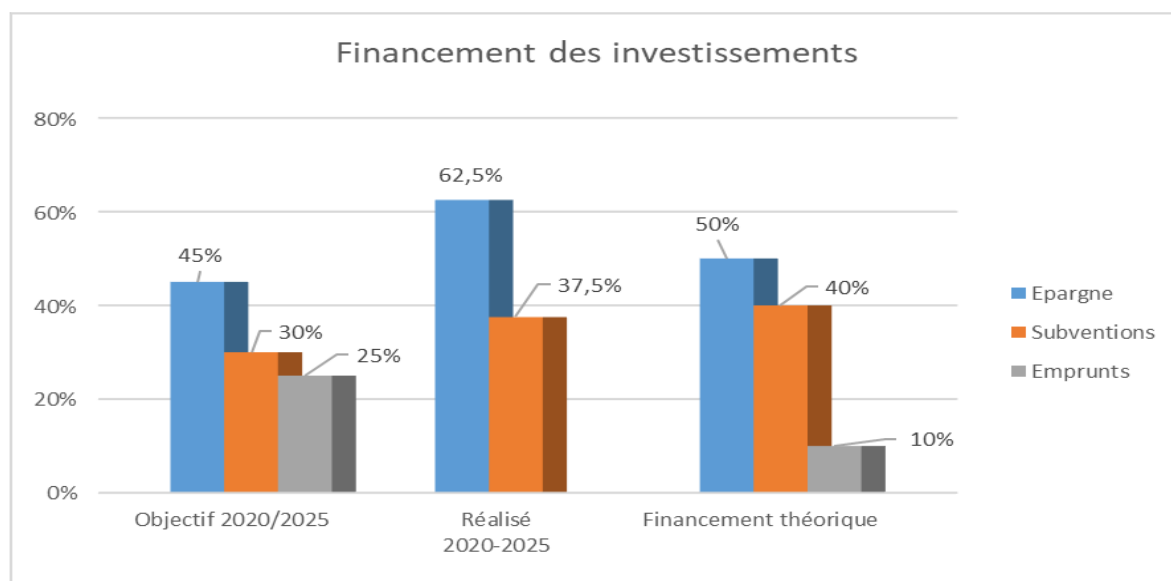
Au 31.12.2025, l'emprunt n'a pas été appelé en financement de l'ensemble des dépenses d'équipement.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement brut en K€	5 947	7 760	9 224	11 551	15 488
Dépenses d'équipement brut par habitant	424 €	547 €	647 €	809 €	1 063 €
POPULATION	14 020	14 192	14 260	14 278	14 567



S'agissant du financement des investissements une approche synthétique permet de représenter ces principes de financement qui préservent notre capacité d'endettement et notre fiscalité.

Origine des ressources	Objectif 2020/2025	Réalisé 2020/2025	Financement théorique
Epargne	45 %	62,5 %	50 %
Subventions, dotations, cessions	30 %	37,5 %	40 %
Emprunt	25 %	-	10 %



B- La Dette

- Constat

La commune a poursuivi sur la durée du mandat une stratégie active de désendettement fondée sur :

- le non-recours à de nouveaux emprunts
- couplé au vieillissement de notre dette (4 emprunts échus en 2025)

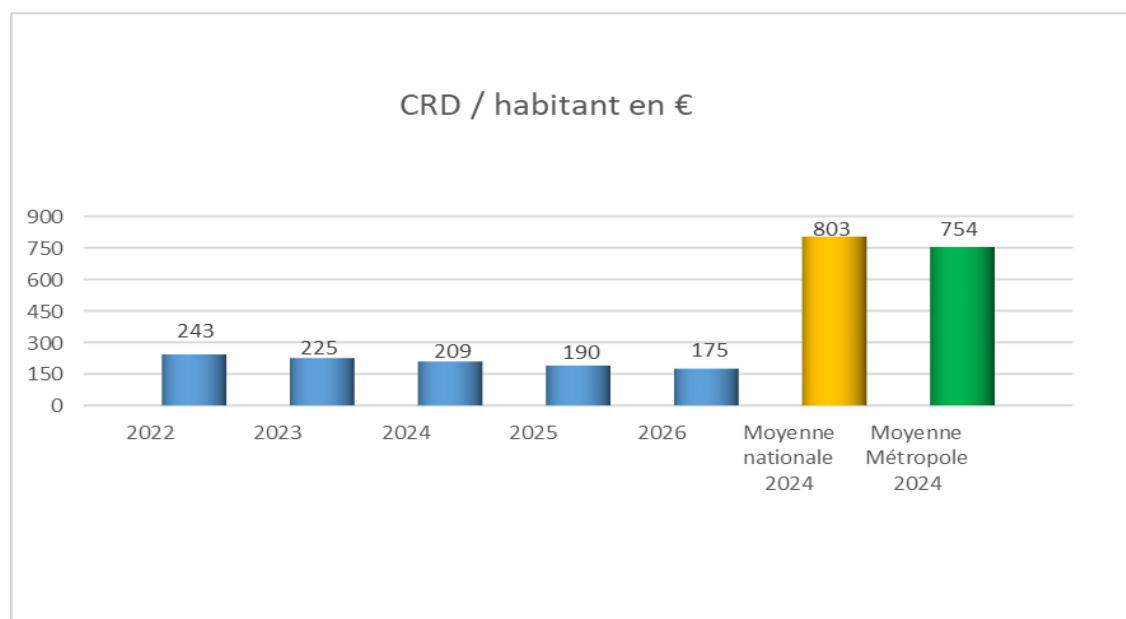
Notre capital restant dû (CRD) reste ainsi tendancielllement à la baisse ce qui demeure un indicateur favorable pour la commune.

	1 ^{er} .01.2020	1 ^{er} .01.2021	1 ^{er} .01.2022	1 ^{er} .01.2023	1 ^{er} .01.2024	1 ^{er} .01.2025	1 ^{er} .01.2026
Capital restant dû en €	3 940 407	3 677 737	3 432 090	3 206 727	2 980 492	2 759 593	2 588 796

Sur ces bases et sans recours à l'emprunt en 2026, le CRD au 31.12.2026 devrait s'élever à 2 375 359 € (sauf à réaliser un emprunt pour la réalisation de logements sociaux ou appeler un emprunt pour le GPU).

Evolution de la dette par habitant

	01.01.2022	01.01.2023	01.01.2024	01.01.2025	01.01.2026	Moyenne nationale 2024	Moyenne Métropole 2024
CRD/habitant	243 €	225 €	209 €	190 €	175 €	803 €	754 €



La dette relative à l'exercice 2026 est constituée de 8 emprunts dont un à échoir avec la répartition par prêteur suivante :

Prêteurs	CRD au 31.12.2025	CRD au 31.12.2026
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	988 518 (9)	912 795 (6)
Société de Financement Local	1 600 278 (3)	1 462 564 (2)
TOTAL	2 588 796	2 375 359

Dorénavant 8 prêts sont à taux fixe. Le taux moyen de la dette est fixé à 2,98 % en 2025. Ce taux est la conséquence du réaménagement de dette opéré en 2018 permettant de transformer un prêt de la SFIL d'un taux structuré de 3,65 % à un taux fixe de 2,25 %.

Il est rappelé que :

- les taux des emprunts CDC (6) sont assis sur le livret A (tendance à la hausse en 2024 pour baisser en 2026)
- les 2 emprunts effectués auprès de la SFIL, un seul demeure à taux structuré.

Pour information, au 31 décembre 2025, le CRD des emprunts effectués auprès de la SFIL pour le financement de l'acquisition et de l'aménagement de la Castellane s'élèvera à 1 462 564 € représentant 61,57 % de l'encours de la dette communale.

DETTE GARANTIE

Pour les bailleurs sociaux essentiellement et pour quelques garanties hors les logements sociaux, la commune a garanti un CRD au 1^{er} janvier 2026 de 5 438 927 €.

Il est précisé que la Métropole est dorénavant appelée à garantir les opérations de création des logements sociaux en lieu et place des communes (nouvelles opérations).

- Année en cours & perspectives

La commune n'a plus emprunté depuis 2014. Dans le cadre de la gestion active de la dette, un emprunt a été remboursé à taux révisable et un autre sur un taux structuré est passé en taux fixe. Aucun emprunt n'a été contracté en 2025 comme pour les exercices précédents, malgré un niveau de dépenses d'équipement fort. Une ligne de trésorerie a été ouverte en cas de nécessité.

Pour 2026, le remboursement du capital de la dette est estimé à 179 427 € et les intérêts à 58 557 €.



Pour les exercices à venir, la commune dans le cadre de la production de logements sociaux pourra appeler des emprunts de la CDC assis sur le livret A et en financement du GPU dès 2026.

- Analyse comparative

La dette communale par habitant est un indicateur, parmi d'autres, de bonne santé financière. Il dépend de la population qui évolue en commune d'Ollioules et du capital restant dû qui est tendanciellement à la baisse.

Le ratio de mesure de l'endettement est celui du CRD rapporté au Recettes Réelles de Fonctionnement. Pour Ollioules, au 31.12.2025 avant l'arrêt du compte financier unique, ce ratio est estimé à 0,18 alors que le seuil d'alerte est de 1,21.

Un second paramètre d'analyse consiste à mesurer la capacité de désendettement de la Ville qui mesure la solvabilité de la commune. Il s'agit de comparer le niveau de l'épargne brute à l'encours. Comme pour les exercices précédents, ce rapport est bien inférieur à 1 an, soit 0,51. La moyenne des communes est située entre 5 & 7 ans, le seuil critique à partir de 10 ans.

C- Les ressources humaines

Au terme de la construction métropolitaine et des transferts de personnels associés, notre effectif a connu deux baisses en 2017 et 2019.

Des flux financiers demeurent entre la Métropole et la ville pour prise en compte des personnels mis à disposition de la Métropole à la ville (mise à disposition descendante) et de la ville à la Métropole (mise à disposition ascendante).

Au regard des mouvements de personnels, notre pyramide des âges des agents communaux reste évasée en son sommet attestant d'un certain vieillissement d'une partie des agents communaux.

- Les effectifs budgétaires et la masse salariale

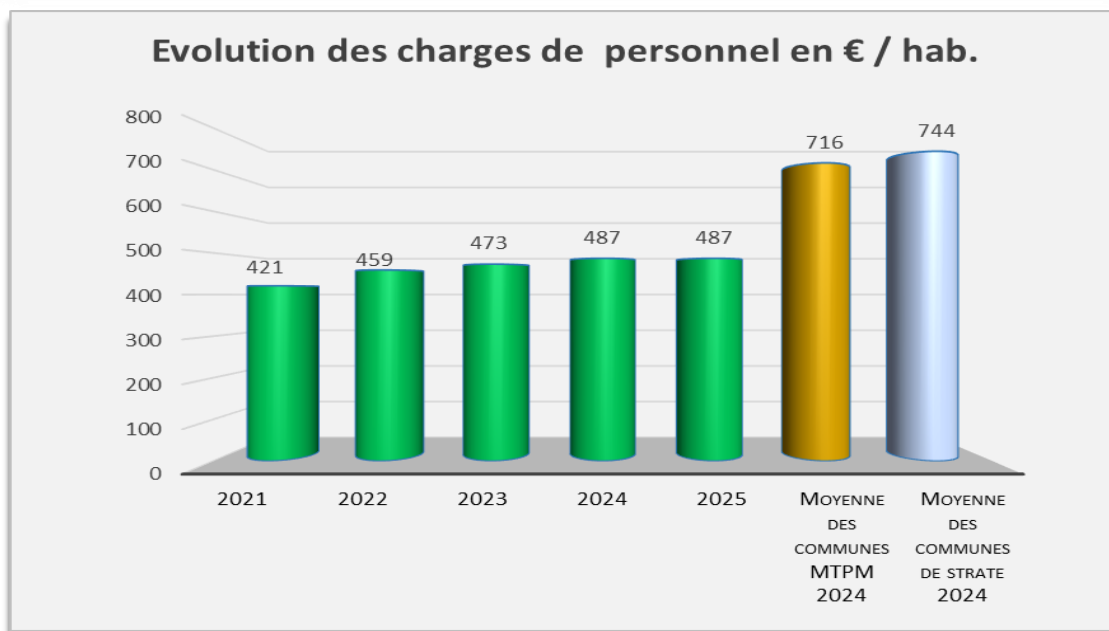
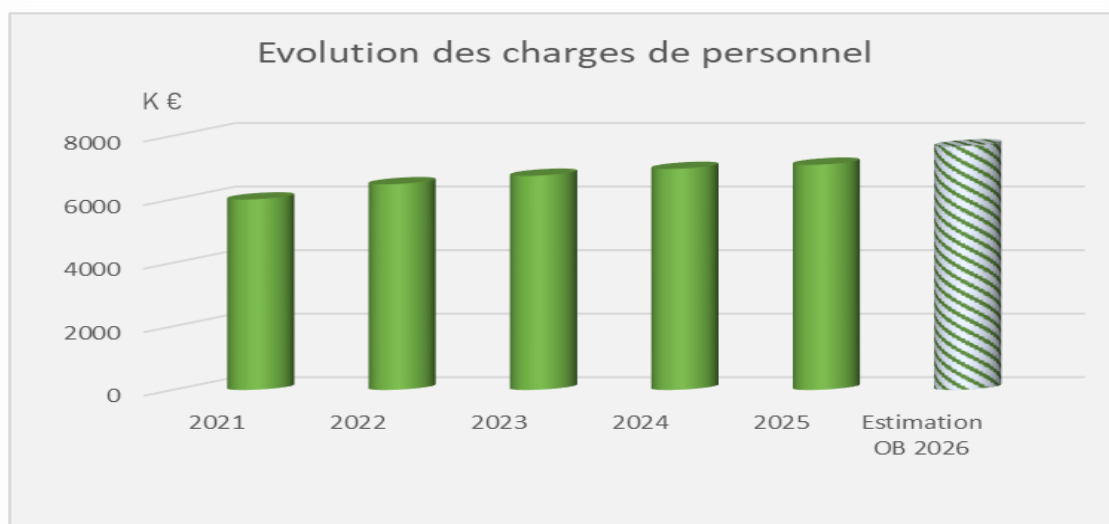
La stabilité des effectifs budgétaires agrégée au recrutement pour des services nouveaux créés participe à la volonté de maîtriser des dépenses de fonctionnement

Les effectifs au 31.12.2025

	2023	2024	2025
STAGIAIRES	2	4	5
TITULAIRES	99	93	98
NON TITULAIRES	72	85	80
TOTAL AGENTS	173	178	183
TOTAL ETP	158	162,46	167,46

Les charges de personnel de 2021 à 2025

	2021	2022	2023	2024	2025	OB 2026
Rémunérations Titulaires & contractuels	4 136 491	4 391 150	4 651 270	4 769 287	4 787 289	4 980 000
Autres rémunérations	52 523	66 104	65 675	94 295	82 848	100 000
Charges sociales	1 809 164	2 020 181	2 027 138	2 097 741	2 221 647	2 596 000
TOTAL Chapitre 12 – Dép. de personnel	5 998 178	6 477 788	6 744 083	6 961 323	7 091 784	7 670 000
Variation en %		+7,9 %	+ 4,11 %	+ 3,22 %	+ 1,87 %	-



La commune a initié depuis de nombreux exercices, une gestion prévisionnelle des ressources humaines qui nécessite notamment, plusieurs stratégies concomitantes :

- l'anticipation des départs à la retraite
- une stratégie de recrutement par remplacement interne quand cela est possible
- une procédure de recrutement encadrée pour satisfaire des besoins nouveaux

La répartition homme/femme, après notamment le transfert d'agents à la Métropole en 2017 et 2019, aboutit à une féminisation traditionnelle des personnels de la commune.

CATEGORIE	SEXE		TOTAL	Part relative
	FEMME	HOMME		
A	11	2	13	12,6 %
B	12	3	15	14,6 %
C	48	27	75	72,8 %
TOTAL	71	32	103	100 %
Pourcentage	69 %	31 %	100 %	

- Rémunération des agents

La rémunération des agents titulaires et stagiaires de la collectivité se décompose ainsi qu'il suit :

- le traitement indiciaire (indice, grade)
- le régime indemnitaire (mensualisé)
- la prime de fin d'année, équivalente à un 13^{ème} mois, assise sur la présence moitié et la manière de servir pour l'autre moitié
- différents avantages en nature sont servis à des agents ayant droit : véhicule de fonction, repas, logement de fonction
- une adhésion au COS Var permet aux agents de bénéficier de tarifs avantageux et de différentes prestations
- un studio appartenant à la Ville à SUPER DEVOLUY est mis à disposition du personnel
- en 2021, la commune a mis en place la délivrance de tickets repas (10 par mois) d'une valeur faciale de 7 € (4 € Ville, 3 € agent depuis le 01.01.2024)
- forfait mobilités durables : ■ covoiturage : 6 agents → 1 500 €
 ■ trajet à vélo : 8 agents → 2 400 €
- une participation de la commune à la mutuelle des agents de la ville à hauteur de 20 €.

- Temps de travail

Pour satisfaire aux textes nécessitant d'arrêter rigoureusement le temps de travail des agents à temps complet à 1607 heures de travail annuel effectif, après concertation avec l'ensemble des services, un système à 3 solutions a été retenu hors les services qui nécessitent une annualisation de leur temps de travail.

- Horaire de 37H50 hebdomadaire avec 25 jours de congés annuels et 14 jours de RTT
- Horaire de 36H25 hebdomadaire avec 25 jours de congés annuels et 6,5 jours de RTT
- Horaire de 35H00 hebdomadaire avec 25 jours de congés annuels

La collectivité peut sur sollicitation de l'agent, après avis du chef de service, autoriser des aménagements d'horaires sur un temps complet, ou solliciter un temps partiel (80 % ou 90 % par exemple). Le télétravail n'est pas, sauf cas exceptionnel (raison de santé), appliqué.

III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Les orientations budgétaires à court terme soit 2026 et moyen terme horizon 2030 s'inscrivent en continuité des exercices précédents et sont marqués par la finalisation de notre Grand Projet Urbain dont la livraison totale est prévue pour l'été 2026.

Une réponse budgétaire en fonctionnement est couplée à un niveau de dépenses d'équipement brut important qui consacre la réalisation de notre Grand Projet Urbain.

Au 01.01.2026, la commune n'a toujours pas contracté de nouveaux emprunts malgré un niveau de dépenses d'équipement brut record en 2025 et un GPU qui à ce jour est payé à hauteur de 65 % de son coût global (au 01.01.2026). Ce constat est fondateur de notre stratégie budgétaire et conforte des principes réitérés par la ville depuis très longtemps.

Ces principes relèvent pour mémoire :

- o D'une épargne optimisée qui permet d'autofinancer une grande part de nos investissements. Cette épargne se fonde sur un niveau de dépenses de fonctionnement rationalisé et sur des recettes optimisées en fonctionnement et en investissement.
- o Une fiscalité maîtrisée permettant de faire de notre commune, une commune attractive fiscalement mais aussi par son cadre de vie.
- o Un endettement minimaliste (moins de 200 €/hab., aujourd'hui).

La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit être pertinente car elle ne doit pas altérer le bon fonctionnement de l'administration dans sa mission de service public. Ces deux objectifs ne s'opposent pas, ils sont, pour Ollioules, conjugués.



A- La section de fonctionnement

La stratégie d'épargne forte engagée par la ville s'est renouvelée en 2025 dégageant une épargne nette confortable.

2026, avec la livraison du GPU, va générer une forte tension sur l'autofinancement dégagé qu'il convient de contenir à un niveau d'épargne brute supérieur à 4 200 K €.

- Les recettes de fonctionnement

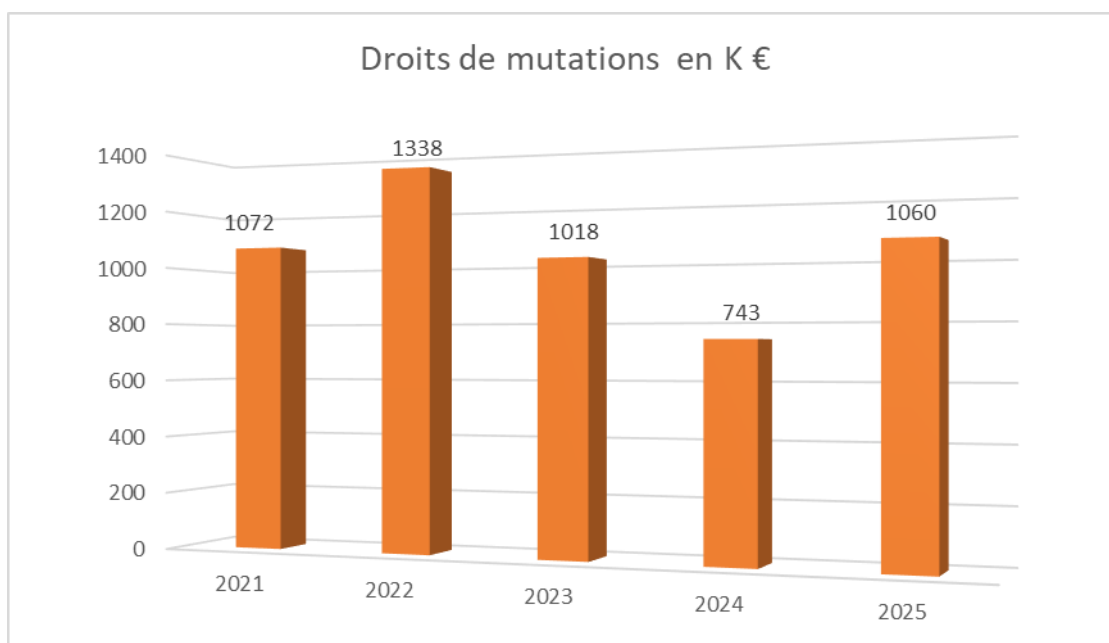
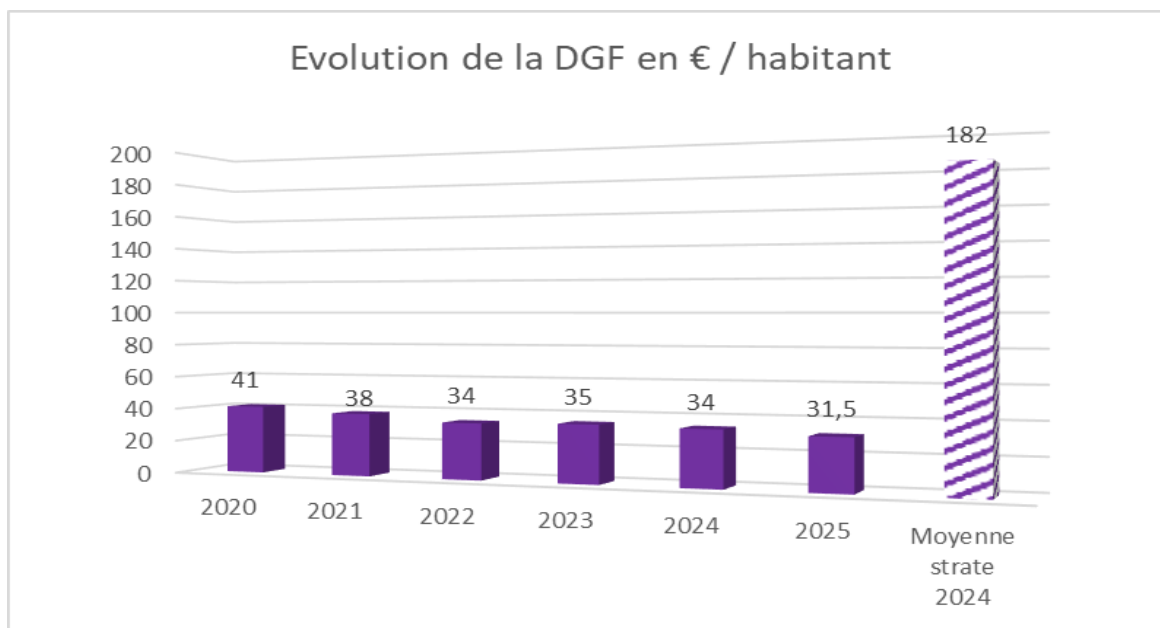
Sur la base des données de 2025, l'évaluation des recettes de fonctionnement est ainsi attendue :

Opérations réelles en K €	Réalisé provisoire 2025	OB 2026	Tendances	
			2027	2028
013 Remboursement de rémunérations	42	40	40	40
70 Produit d'exploitation et du domaine	1 053	1 260	1 285	1 300
73 Autres impôts et taxes	1 722	1 530	1 600	1 670
731 Fiscalité locale	11 435	11 510	11 855	11 900
74 Dotations & subventions	1 063	1 045	1 080	1 100
75 Autres produits de gestion	1 428	1 450	1 490	1 530
76 Produits financiers	66	/	/	/
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 809	16 835	17 350	17 540

Pour 2026, les produits dynamiques devraient notamment être le produit fiscal sur la seule évolution des bases et le produit des loyers.

D'autres recettes seront globalement stables (produit des domaines, produits d'exploitation).

Enfin certaines recettes restent aléatoires comme la DGF, sur laquelle nous n'avons pas à cette heure de lisibilité ou encore les droits de mutation qui sont de nouveau à la hausse avec 900 K € prévus en 2026.



- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles se déclinent schématiquement en 4 items :

- les charges de personnel
- les fournitures et prestations de services
- les indemnités, subventions et participations
- les intérêts de la dette



Elles restent tendancielllement à la hausse en variation nominale et selon leur nature du fait de :

- l'inflation pour les fournitures et prestations de services
- du GVT (glissement-vieillesse-technicité) pour les ressources humaines qui correspond notamment aux avancements d'échelon.

A cette variation nominale, il convient d'ajouter une variation physique de ces dépenses liées :

- à la création d'équipement et de services qui génèrent des charges supplémentaires en entretien, en prestations de service, en fluides ou encore en charges de personnel.

L'exercice 2026 sacralise ce constat avec un budget de fonctionnement à la hausse qui se distingue en 2 périodes :

- la période actuelle antérieure à la livraison du quartier culturel de la Noria (durée 6 à 8 mois)
- la période courant à compter de l'ouverture du quartier culturel de la Noria et de l'ensemble des équipements jusqu'au 31.12.2026

La préparation budgétaire 2026 intègre cette contrainte budgétaire forte.

CHAPITRES en K €	Réalisé provisoire 2025	OB 2026	Tendances	
			2027	2028
011 Charges à caractère général	3 400	3 980	4 400	4 550
012 Charges de personnel	7 092	7 670	8 100	8 400
014 Atténuations de charges	94	/	/	/
65 Autres charges de gestion	1 174	1 407	1 450	1 480
66 Charges financières . Intérêts . Frais financiers	102	79	180	180
67 Autres charges	12	13	19	19
Travaux en régie	- 300	- 300	- 300	- 300
Dépenses réelles de fonctionnement	11 574	12 850	13 450	14 330

En effet, l'ouverture des équipements de la Noria parking et média ludothèque notamment vont générer des coûts supplémentaires, estimés pour le seul parking sur l'ensemble de l'année à 600 K € (ouverture anticipée et définitive intégrées).

Cette prise en compte des coûts supplémentaires dès 2026 qui sera complète en 2027 affecte très sensiblement notre épargne.

	Réalisé 2024	Réalisé Estimée 2025	Prévue 2026	Tendance 2026
Epargne brute	4 354 061	4 817 000	4 250 000	↘

B- La section d'investissement

Le mandat qui s'achève a permis de réaliser plus de 60 M € de dépenses d'équipement brut comme cela était prévu.

Le quartier culturel de la Noria payé à hauteur de près de 63 % au 31.12.2025 a contribué largement à ce niveau de dépenses.

En effet, le tableau ci-après récapitule l'état de la seule charge attachée à notre GPU.

Coût quartier culturel la Noria	Situation payée au 31.12.2025	Paiement, Ville GPU	Paiement, Ville Fds de concours à TPM	Paiement TPM
53 119 236 €	33 513 910	17 958 568	4 037 089	15 855 342
	63,1 %			

En recettes, la ville a procédé à la cession du bâtiment du quartier culturel la Noria pour un montant global de 6 291 637 € avec l'encaissement effectif de 90 % de ce montant en 2025.

Pour 2026 et les exercices suivants, plusieurs investissements sont programmés tout autant que les recettes puissent être optimisées.

• Les recettes d'investissement

La commune avec le niveau de dépenses d'équipement brut de 2025 n'a pas emprunté. Le recours à l'emprunt d'équilibre est donc prévu pour 2026 à hauteur de 2,5 M € et ceci bien en deçà de nos projections de 2024 et 2025.

Pour 2026, les recettes attendues sont les suivantes, hors produits de cessions qui ne sont pas tous inscrits conformément à la réglementation budgétaire :

- Les excédents d'investissement et l'excédent de fonctionnement capitalisé soit :
 - la reprise de l'excédent d'investissement de 2025 pour environ 3 839 000
 - l'excédent de fonctionnement capitalisé estimé à 4 817 000
- Les ressources externes constituées des subventions notifiées à recevoir pour 5 319 000
- L'épargne prévisionnelle sur l'exercice 2026 4 250 000
- Des participations et récupérations de TVA pour 1 342 950
- Emprunt d'équilibre 2 500 000

Ces recettes réelles qui s'élèvent à 18 611 950 €, hors les mouvements d'ordre, avances & acomptes et amortissements représentent la capacité d'investissement sur l'exercice 2026 et reste forte.

- Les dépenses d'investissement

L'exercice 2026 s'inscrit toujours sur la base d'un programme d'investissements ambitieux avec pour point majeur l'achèvement programmé de notre Grand Projet Urbain avec 16 M € inscrits dont 8,5 M € par la ville et 7,5 M € par la Métropole.

Outre cette opération, diverses opérations structurantes sont engagées avec des crédits de paiement importants en 2026 :

- la construction d'un 3 ^{ème} gymnase	2 200 K €
- la rénovation énergétique des écoles	300 K €
- la rénovation du synthétique du stade PIEMONTESI	300 K €
- la réalisation d'un programme de rénovation de 11 logements sociaux	600 K €
- la réalisation d'installations photovoltaïques dans le bassin de rétention des ST	250 K €
- la couverture de la tribune de la Castellane	150 K €
- la création d'un jardin public avec des jardins partagés à St Roch	200 K €
- des acquisitions foncières de bâtiments et terrains avec notamment la chapelle dite VAN GAVER pour 820 000 €	2 200 K €
- des subventions foncières pour les logements sociaux	370 K €
- des mobiliers et matériels pour la média ludothèque et la salle V. HUGO	650 K €

Synthèse des dépenses d'équipements brut proposées pour 2026 et les années suivantes

En K €	OB 2026	Projection	
		2027	2028
Dépenses d'équipement brut hors GPU	15 488	9 000	8 000
Dépenses d'équipement brut GPU	8 500	1 600	/
Fonds de concours			
AC versé à MTPM	693	693	693
FC GPU versé à MTPM	206	/	/
Remboursement de la Dette	180	280	277
Autres dépenses réelles	48	50	50
Dépenses réelles d'investissement	24 943	11 623	9 020



III – LES CIMETIERES

Dans le cadre de son budget principal, la commune a prévu la numérisation de l'ensemble des caveaux des 2 cimetières de la commune avec une procédure de reprise des concessions abandonnées. Un budget de 100 000 € est alloué sur le Budget Principal.

Le budget des caveaux pour sa part enregistre les seules cessions de caveaux et les éventuelles créations.



GLOSSAIRE

AC	Attribution de Compensation
BCE	Banque Centrale Européenne
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CNRACL	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales
COS	Comité d'Œuvres Sociales
CRC	Chambre Régionale des Comptes
CRD	Capital Restant Dû
DETR	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
FC	Fonds de Concours
FCTVA	Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée
GIPA	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
GPU	Grand Projet Urbain
IRL	Indice de Référence des Loyers
OM	Ordures Ménagères
PIB	Produit Intérieur Brut
RTT	Réduction du Temps de Travail
VEFA	Vente en l'Etat Futur d'Achèvement

